

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

**REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire

**MERCREDI 4 OCTOBRE 2017
à 20 HEURES
Salle du Conseil municipal en Mairie**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 mai 2017.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2017.

- 1 Incorporation des parcelles cadastrées AA72, AA98, AH32 et AK50 dans le domaine privé communal.
- 2 Rapport d'activité 2016 d'HYDREAULYS.
- 3 Rapport d'activité 2016 du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien du Ru de Gally.
- 4 Transfert de la compétence communale Assainissement au syndicat Mixte HYDREAULYS.
- 5 Subvention exceptionnelle à l'association Croix-Rouge Française – Urgences Caraïbes.
- 6 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'« Orphelinat Mutualiste de la Police Nationale-assistance ».
- 7 Centre aquatique municipal. Reconduction du bénéfice de la tarification applicable aux usagers saint-cyriens en faveur de ceux provenant des communes de Bois-d'Arcy, de Fontenay-le-Fleury et d'Elancourt.
- 8 Renouvellement de la convention d'utilisation du centre aquatique de Saint-Cyr-l'Ecole pour les établissements scolaires de la Ville de Bois-d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury.
- 9 Convention entre la Commune et l'Agence des titres sécurisés relative à l'adhésion de la commune aux modalités d'obtention, d'attribution et d'usage des cartes d'authentification et de signatures fournies par l'ANTS à la Commune.
- 10 Convention entre le ministère de la justice, la commune et l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Adhésion de la commune aux échanges dématérialisés de données d'état civil.
- 11 Modification du tableau des effectifs suite aux propositions d'avancement de grade.
- 12 Modification des montants applicables aux astreintes.

13 Ralliement à la procédure de renégociation du contrat de groupe d'assurance statutaire du centre Interdépartemental de Gestion.

14 Construction d'une école privée sur la parcelle AC n° 229 – Garantie communale pour la SCI Sainte Julitte.

15 Décision modificative n° 1 au budget 2017 de la Ville.

16 Mise en place d'activités payantes à la bibliothèque avec interventions extérieures de professionnels de la lecture et du livre (ateliers, masterclass, conférences, etc.).

17 Révision du Plan Local d'Urbanisme, approbation des modifications apportées, après enquête publique au projet du Plan Local d'Urbanisme.

Pour information :

Liste des décisions du Maire prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal du 22 avril 2014. Application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saint-Cyr-l'École, le 28 septembre 2017

Le Maire,

Bernard DEBAIN